

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Gagnez votre activité aquatique – Les Grands Bains du Monétier »

Article 1 – Organisateur du jeu concours

La société **Régie des Grands Bains du Monétier**, située au **550 Route du Club, 05220 Le Monétier-les-Bains**, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat sur ses pages officielles Facebook et Instagram.

Le présent règlement définit les modalités de participation au jeu concours « Gagnez votre activité aquatique ».

Article 2 – Dates de participation

Le jeu concours se déroule du **26 juillet 2026 au 2 août**.

Toute participation reçue après la date et l'heure de clôture ne sera pas prise en compte.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Pour participer, il suffit de :

- Liker la publication du jeu concours ;
- Suivre le compte officiel **Les Grands Bains du Monétier** ;
- Commenter la publication en indiquant la personne avec qui vous aimeriez venir participer à une activité.

Une seule participation par personne est autorisée.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 – Lot mis en jeu

Le gagnant remportera :

1 activité aquatique aux Grands Bains du Monétier.

La séance devra être utilisée selon le planning des activités aquatiques en vigueur et sous réserve des disponibilités.

Le lot est nominatif, non échangeable, non remboursable et ne pourra faire l'objet d'une compensation financière.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participations conformes aux conditions du jeu.

Le tirage au sort sera effectué le **3 août 2026**.

Le gagnant sera contacté directement par message privé via le compte officiel des Grands Bains du Monétier.

Sans réponse du gagnant dans un délai de **7 jours**, l'organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 6 – Utilisation du lot

L'activité devra être réservée auprès des Grands Bains du Monétier et utilisée pendant la période de validité indiquée par l'organisateur.

Article 7 – Responsabilité

La Régie des Grands Bains du Monétier se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu concours en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du jeu concours sont utilisées uniquement pour contacter le gagnant et organiser l'attribution du lot.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Article 9 – Exclusion de responsabilité des plateformes

Ce jeu concours n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à Facebook ou Instagram.

Les participants déchargent Facebook et Instagram de toute responsabilité liée à l'organisation de ce jeu concours.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement est disponible sur demande auprès de la Régie des Grands Bains du Monétier.

Fait à Le Monétier-les-Bains, le 23 juillet 2026